



Joëlle Hours

Joëlle Hours, candidate aux élections municipales à Meylan, et son équipe Sincèrement Meylan intègrent les propositions d'Anticor dans leur programme

L'association ANTICOR à laquelle Joëlle Hours adhère, invite les candidats aux élections municipales 2020 à intégrer dans leur programme tout ou partie de ses 30 propositions pour des communes plus éthiques. Forte de ses valeurs d'intégrité, de probité, d'éthique et de sa volonté de privilégier la transparence, l'écoute, et la concertation, l'équipe de Sincèrement Meylan s'engage à reprendre les propositions rédigées par l'association ANTICOR, qui s'articulent autour de 7 priorités : disponibilité des élus, prévention des conflits d'intérêt, reconnaissance du rôle des élus minoritaires, transparence de l'action publique, lutte contre la corruption, contrôle de l'action municipale et participation des citoyens aux décisions locales.

« Mon équipe et moi-même partageons les valeurs prônées par l'association Anticor et nous considérons que la lutte contre la corruption et l'éthique en politique sont les conditions préalables indispensables à l'action publique tout comme la transparence et la démocratie participative. Pour nous la qualité de la participation citoyenne conditionne la bonne conception, la bonne décision et la bonne réalisation du service public et en même temps crée du lien social et de la citoyenneté qui est aussi le rôle fondamental du service public. »

Outre les propositions d'Anticor, Sincèrement Meylan souhaite aller plus loin dans la démarche en privilégiant la transparence, le dialogue et la concertation notamment avec les propositions suivantes :

- Instauration d'une heure citoyenne avant le début de chaque conseil municipal permettant à chaque Meylanais de venir échanger avec les élus
- Large communication (site internet, newsletter, diffusion sms, panneaux d'informations électroniques, journal municipal, flyer dans les BAL lorsque des sujets majeurs sont traités) sur les dates et ordres du jour des séances publiques du conseil municipal afin que chaque Meylanais puisse assister aux séances puis large diffusion des

comptes-rendus exhaustifs des séances.

- Création d'une instance de participation afin d'impliquer les Meylanais (détenteurs de l'expertise d'usage) et les services municipaux (détenteurs de l'expertise technique) dans les projets de la ville durant la phase de réflexion / débat / concertation préalable à la décision prise par le conseil municipal et ainsi réunir des acteurs qui ne se rencontrent jamais pour les faire cheminer ensemble.

Retrouvez au verso la charte éthique de Sincèrement Meylan rédigée à partir des propositions d'Anticor.

Vous pouvez contacter Joëlle Hours pour plus d'informations.

La charte éthique de Joëlle Hours et l'équipe Sincèrement Meylan établie à partir des propositions d'Anticor

1) Disponibilité des élus

- Avoir un maire qui n'exerce ni mandat départemental, régional ou national, étant entendu qu'il n'effectuera pas plus de deux mandats consécutifs
- Moduler le montant des indemnités allouées aux conseillers municipaux en fonction de leur participation effective aux séances plénières.

2) Prévention des conflits d'intérêts

- Mettre en place des mécanismes de détection des conflits d'intérêts afin d'indiquer, avant chaque séance plénière, les élus qui doivent se déporter.
- Désigner un référent déontologue
- Développer des formations déontologiques adaptées aux risques propres de chaque service municipal.
- Interdire aux élus et aux agents publics d'accepter tout cadeau ou avantage d'une entreprise.

3) Reconnaissance du rôle des élus minoritaires

- Permettre aux élus minoritaires d'exercer leur droit à la formation, à l'information et à l'expression.
- Proposer la vice-présidence de la commission des finances à un élu minoritaire.
- Associer les élus minoritaires aux phases de négociation prévues dans les procédures d'attribution des marchés publics et des concessions.
- Associer les élus minoritaires à la désignation des membres non élus de la Commission consultative des services publics locaux.
- Élargir le droit à la protection fonctionnelle à tous les élus, même ceux n'ayant pas reçu de délégation de l'exécutif.

4) Transparence de l'action publique

- Rendre publique l'assiduité des conseillers municipaux aux séances plénières.
- Appliquer l'open data par défaut (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants et disposant d'au moins 50 agents).
- Mettre en ligne les documents communicables les plus importants : délibérations, arrêtés réglementaires, comptes-rendus des séances plénières, rapports des concessionnaires, rapports annuels sur le prix et la qualité du service, observations de la chambre régionale des comptes, etc.
- Suivre sans délai les avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).
- Mettre en ligne le montant des indemnités perçues par chaque conseiller municipal.
- Mettre en ligne la liste des bénéficiaires de logement ou de voiture de fonctions.
- Mettre en ligne le nombre et la rémunération des collaborateurs de cabinet.
- Mettre en ligne les frais d'avocats engagés par la commune et les jugements rendus.

5) Lutte contre la corruption

- Nommer un référent alerte éthique
- suspendre de ses fonctions exécutives tout élu mis en examen pour atteinte à la probité.
- Retirer définitivement les fonctions exécutives à tout élu condamné pour atteinte à la probité.

6) Contrôle de l'action municipale

- Mettre en place une Commission de contrôle financier pour examiner les comptes détaillés des entreprises liées à la commune par une convention financière (obligatoire dans les communes ayant plus de 75 000 euros de recettes).
- Encourager la formation des conseillers municipaux et rendre public le nom des organismes formateurs.
- Créer une commission de suivi des contrats de la commande publique, qui examinera notamment leurs avenants et leurs contentieux.
- Créer une commission de surveillance des dépenses liées à la communication, aux voyages, aux réceptions, aux frais de bouche et aux invitations.

7) Participation des citoyens aux décisions locales

- Mettre en place une Commission consultative des services publics locaux
- Associer la population aux décisions par le biais de consultations
- Garantir l'expression de tous les points de vue lors des procédures permettant aux citoyens de s'exprimer.

NOUS CONTACTER